

**REUNION DE COMMISSION D'AES  
Compte-rendu du 14 novembre 2013**

ANIMATEURS :				SECRETAIRES DE SEANCE :			
Dr Christophe MICHAU – Dr Martin DARY				Audrey BLATIER/Christine BOLDRON			
NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE				
Dr. ALLAVENA	Clotilde	PH	CHU de Nantes	Présents			
BLATIER	Audrey	Coordinatrice	COREVIH PDL – CHU NANTES				
BOLDRON	Christine	Secrétaire	COREVIH PDL – CHU NANTES				
Dr. BILLAUD	Eric	PH	CHU Nantes				
Dr. DARY	Martin	PH	Urgences - CHU de Nantes				
Dr. MICHAU	Christophe	PH	CH St Nazaire				
Dr. GIRAUD	Sabrina	PHC	Urgences – CH Chateaubriant				
Dr. GREAU-GAUCHET	Anne	PH	Urgences – CHD de Vendée				
HENRIQUET	Maiwenn	Intervenante santé	Médecins du Monde				
Dr. HOUDAYER	Pierre	PHC	Urgences – CH St Nazaire				
Dr. NAEL	Virginie	Médecin du Travail	HGRL				
Dr.RABIER	Valérie	PH	CHU d'Angers				
ABOUDARAM	Irène	Coordinatrice mission prostitution	Médecins du Monde	Excusés			
Dr. CHESNEAU	Anne-Sophie	Assistante	Urgences – CHU de Nantes				
Dr. CHOUKROUN	Jacques	Médecin référent AES	CH Le Mans				
Dr. COUTIN	Anne-Sophie	Gynécologue	CHU de Nantes				
Dr. LECOMPTE	Dominique	Médecin du Travail	CH St Nazaire				
Dr. RELIQUET	Véronique	PH	CHU de Nantes				
RIMBOURG	Noémie	Intervenante	SIS association				
Dr. RIPAULT	Bruno	Médecin du Travail et de Médecine Légale	CHU d'Angers				
SOULARD-YOUCHEF	Carine	Déléguée régionale	SIS association				

### **Ordre du jour**

- Synthèse des nouvelles recommandations du chapitre AES dans le nouveau rapport d'experts 2013 (« rapport MORLAT »)
  - Avancée de la diffusion des livrets d'information patients dans les SAU
  - Avancée de l'harmonisation de la prise en charge des AES chez les enfants
- 

#### **1) Synthèse des nouvelles recommandations du chapitre AES dans le nouveau rapport d'experts 2013**

- ↪ Le rapport d'experts 2013 « MORLAT » est disponible sur le site du COREVIH <http://www.corevih-pdl.fr/>
- ↪ Peu de modifications par rapport à la version YENI.
  
- En ce qui concerne les morsures profondes et délabrantes :
  - ↪ Le traitement prophylactique n'est plus recommandé.
  - ↪ Plaquette d'information à modifier en ce sens.
  
- Demande de clarification concernant la phrase: « AES : accidents par exposition à un liquide biologique **ou** contaminé par du sang » (Introduction).
  - ↪ Il faudrait lire « liquide biologique contaminé par du sang ». A confirmer auprès du Pr. Morlat.
  
- Le risque de transmission du VHC est revu à la baisse.
  
- Le Dr. DARY remarque que la nouvelle présentation des tableaux complexifie leur compréhension.
  - ↪ Audrey BLATIER suggère un consensus régional sur les recommandations des AES afin d'entériner une procédure écrite commune.

#### **2) Avancée de la diffusion des livrets d'information patients dans les SAU**

- Audrey BLATIER rappelle que les livrets peuvent être personnalisés avec les logos et coordonnées de chaque centre hospitalier. Le COREVIH prend en charge son édition.
  
- La traduction du livret patient en différentes langues est envisagée par l'intermédiaire d'Irène ABOUDARAM de Médecins du Monde.

→ Rappel de la conduite à tenir dans les SAU :

- ↪ Dans le doute :
  - contacter le médecin référent.
  - en dehors des heures ouvrables : TPE (traitement post exposition). **Bien respecter les délais : dans les 4 h et au plus tard dans les 48 heures. Au-delà, il est inutile de traiter.**
- ↪ Informer sur la nécessité d'une prise en charge par un médecin référent après le traitement de 3 jours.

→ Le Dr. MICHAU suggère une réunion des médecins référents afin de revoir la composition du kit ATR : conservation des mêmes molécules ? traitement de 4 jours plutôt que 3 ?

- ↪ Les Kalétra et Combivir restent les molécules privilégiées du fait de leur
  - Praticité : disponibles sous blister
  - Coût
  - Caractère symétrique

	MATIN	SOIR
<b>KALETRA®</b> Dès maintenant puis toutes les 12h environ : 2 comprimés le matin 2 comprimés le soir de préférence au cours d'un repas	  	  
<b>COMBIVIR®</b> Dès maintenant puis toutes les 12 h environ : 1 comprimé le matin 1 comprimé le soir de préférence au cours d'un repas	  	  

- ↪ Enquêter auprès des pharmaciens hospitaliers sur un éventuel traitement de 4 jours.
- ↪ En estimer le coût

### 3) Avancée de l'harmonisation de la prise en charge des AES chez les enfants

- Rappel : il existe 5 services d'urgences pédiatriques dans la région : 2 en Loire Atlantique, 1 à Angers, 1 au Mans, 1 à Laval.
- Se renseigner si l'enfant a été vacciné contre l'hépatite B (si possible qu'il vienne avec son carnet de santé pour s'en assurer). Informer sur les risques de l'hépatite B et préconiser la vaccination si VHB- avec rappel à un mois.
- TPE si nécessaire + ordonnance des sérologies VHC/VHB, VIH et transaminases
- Suite de la prise en charge par un médecin référent ou généraliste.
- Audrey BLATIER fait part de la réponse de seulement 2 SAU pédiatriques à l'enquête menée par le COREVIH sur la prise en charge des AES chez les enfants en 2012.

### 4) Remarques et questions diverses

- Pas d'injection d'immunoglobulines sauf si patient source VHB +.

- ➔ Maiwenn HENRIQUET rend compte des difficultés rencontrées par les personnes précaires (sans CMU ni CME) pour obtenir le TPE. Différents exemples sont donnés sur la mauvaise coordination entre les services du PHU 3 : Admissions/PASS/SAU/Pharmacie/SMIT retardant ainsi le début du traitement.
  - ↳ Le Dr. BILLAUD souhaite que Monsieur MACHON soit informé sur ces dysfonctionnements lors d'une plénière.
  - ↳ Parcours de soins à revoir, qu'il soit acté et mis à la connaissance de tous les acteurs du PHU3.
  
- ➔ Maiwenn HENRIQUET relate également le problème des personnes qui sont facturées après leur passage aux urgences.
  - ↳ Il est impératif que le patient obtienne du médecin des urgences un certificat médical qui lui permettra de bénéficier de la gratuité des soins et du traitement.
  
- ➔ Il est acté d'organiser une réunion régionale en présence des médecins référents VIH et des CDAG afin d'échanger sur la possible prise en charge des AES au sein des CDAG.

Fin de réunion

**Prochaine réunion**  
**Date à déterminer**  
**14h00 – 16h00**  
**Salle de réunion – Hôtel Dieu**  
**7<sup>ème</sup> Ouest**